

Litige facture avec une mairie refuser de payer

Par **cedmar**, le **09/07/2015** à **21:13**

Bonsoir,

Je vous explique la situation, début mai j'ai louée une salle des fêtes et malheureusement nous avons perdus les clés (ou on nous les a volées mais sans certitude). aucune assurance ne couvre cela, donc nous avons informé la personne responsable de la salle au plus tôt et aussi la mairie qui nous a demandé de lui envoyer un email pour lui confirmer que nous prenions à notre charge le remplacement de ces clés. dans cet email je leur ai précisé que je prendrais en charge seulement si j'avais validé les devis. aujourd'hui il m'envoie une facture qui correspond à la moitié des clés mais sans détail de quoi que ce soit juste remplacement de clés plate ... et un devis pour remplacer les 3 cylindres extérieurs qui ne comporte pas de détail non plus... de plus je me suis renseigné auprès de la marque des cylindres et leur prix est 2.5x inférieur au prix de ce devis. j'ai donc répondu que pour la facture vu que je n'avais pas eu et donc validé le devis je ne paierai pas. et pour le devis je leur demande un devis détaillé pour justifier cet écart de prix.

donc ma question est, suis-je dans mon droit de refuser de payer une facture à leur nom dont je leur ai stipulé par écrit que je voulais valider les devis avant ?

d'avance merci pour le temps que vous me consacrerait.

Cédric

Par **domat**, le **10/07/2015** à **10:06**

bjr,
devant remplacer en urgence les serrures de sa salle des fêtes pour éviter toutes intrusions par ceux qui auraient retrouvés les clés que vous avez perdues, il me semble que la mairie n'a pas à vous présenter de devis mais uniquement la facture définitive.
cdt

Par **cedmar**, le **10/07/2015** à **13:52**

bonjour,

merci de votre reponse.

Je doute du caractère urgent car la perte c'est produit il y a 2 mois et ce n'est qu'hier qu'il mon
contacter avec 1 facture et 1 devis.
de plus la salle en question et sous alarme télé-surveillé.